Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20251201-BUR-AG-25-122-DE
Date de télétransmission : 09/12/2025
Date de réception préfecture : 09/12/2025

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 1er décembre 2025

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Versement de la subvention ADEC à l'Office de Tourisme de l'Agglomération de Bastia pour Creazione 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 1er décembre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS : Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Michel ROSSI, Gérard ROMITI, Jean-Louis MILANI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI.

ABSENTS : Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI. Leslie PELLEGRI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 9
Pour : 9
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO, Président, ouvre la séance.

Bureau du 1er décembre 2025

Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20251201-BUR-AG-25-122-DE
Date de télétransmission : 09/12/2025
Date de réception préfecture : 09/12/2025

OBJET : Versement de la subvention ADEC à l'Office de Tourisme de l'Agglomération de Bastia pour Creazione 2025

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment en matière de subventions : « toutes autres subventions, dans le respect, le cas échéant, des règlements et documents d'orientation approuvés par le Conseil » ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia et l'ADEC ont signé une convention cadre d'action économique territoriale 2023-2026 le 26 juin 2023 ;

Considérant qu'un financement de 117 744 € a été accordé à la CAB pour les exercices 2024/2025 ;

Considérant que l'EPCI est désormais le seul destinataire des subventions de l'ADEC liées à l'action économique sur le territoire de la CAB ;

Considérant qu'une subvention de 15 000 euros a été accordée pour l'évènement Creazione 2025 et qu'il s'agit de reverser à l'OT cette subvention ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Ouï l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

Le reversement, dans le cadre de la convention d'action économique territoriale 2023-2026, de la subvention de 15 000 € de l'ADEC à l'Office de Tourisme de l'Agglomération de Bastia pour la manifestation « Creazione 2025 » qui s'est déroulée du 12 au 14 juin 2025.

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia, service gestionnaire 3ECO, Chapitre 65 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr